

Régime de retraite des employés des Fonds  
non publics (FNP) des Forces canadiennes

# Sommaire du Plan stratégique

2022-2024 du comité du  
régime de retraite

[sbmfc.ca/retraite](https://sbmfc.ca/retraite)



**SBMFC**

LE PERSONNEL DES  
FONDS NON PUBLICS,  
FORCES CANADIENNES



**SBMFC**

LE PERSONNEL DES  
FONDS NON PUBLICS,  
FORCES CANADIENNES



# Les membres du comité du régime de retraite considèrent leurs obligations fiduciaires envers les participantes et participants au régime de retraite comme un engagement fondamental.

En 2022, le comité a préparé un plan stratégique triennal qui définit les cinq objectifs pour les principales priorités en vue d'assurer la pérennité du régime et de continuer à procurer un revenu de retraite aux participantes et participants. Les cinq objectifs énumérés ici forment le plan stratégique actuel, qui sera revu tous les trois ans.

Les prochaines pages présentent un résumé des priorités établies pour chacun des cinq objectifs.

**Objectif 1** Assurer la pérennité du régime de retraite. *Page 4*

**Objectif 2** Voir à ce que le cadre de gouvernance ouvre la voie à une exécution proactive et agile qui s'adapte aux changements dans le secteur et aux obligations fiduciaires. *Page 5*

**Objectif 3** Investir dans les services administratifs et financiers pour répondre aux besoins changeants des participantes et participants au régime. *Page 6*

**Objectif 4** Améliorer l'expérience des participantes et participants au régime. *Page 7*

**Objectif 5** Investir dans le perfectionnement et la formation des membres du comité du régime de retraite. *Page 8*

# OBJECTIF 1

## Assurer la pérennité du régime de retraite.

- Examiner les processus et les politiques de placement pour veiller à leur alignement sur les cibles du régime.
- Évaluer et étudier l'incidence potentielle sur le régime de la législation fédérale à venir.





## OBJECTIF 2

**Voir à ce que le cadre de gouvernance ouvre la voie à une exécution proactive et agile qui s'adapte aux changements dans le secteur et aux obligations fiduciaires.**

- Évaluer sans cesse les besoins en ressources et les définir afin d'assurer une bonne gouvernance et surveillance du régime.
- Élaborer une politique de financement du régime de retraite pour formuler les objectifs et guider le comité du régime dans sa prise de décisions.

## OBJECTIF 3

**Investir dans les services administratifs et financiers pour répondre aux besoins changeants des participantes et participants au régime.**



- Affiner les normes de service et améliorer les rapports sur le rendement des fournisseurs de services en vue d'accroître la surveillance des niveaux de service.
- Collaborer avec les fournisseurs de services pour cerner les possibilités d'amélioration de l'expérience des participantes et participants au régime.

## OBJECTIF 4

### Améliorer l'expérience des participantes et participants au régime.



- Continuer d'augmenter la transparence quant aux activités du comité du régime de retraite afin de permettre aux participantes et participants de mieux comprendre leur régime.
- Élaborer une stratégie pour l'expérience des participantes et participants visant à accroître les communications et la fréquence des possibilités d'éducation.

## OBJECTIF 5

### Investir dans le perfectionnement et la formation des membres du comité du régime de retraite.

- Offrir davantage d'occasions d'apprentissage et d'éducation aux membres du comité du régime de retraite afin de veiller à ce qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations fiduciaires.



SBMFC  
4210 rue Labelle  
Ottawa, ON K1A 0K2  
[regimederetraite@sbmfc.com](mailto:regimederetraite@sbmfc.com)

[sbmfc.ca/retraite](http://sbmfc.ca/retraite)



**SBMFC**

LE PERSONNEL DES  
FONDS NON PUBLICS,  
FORCES CANADIENNES